

# palatin

immobilier

BARÈME DES HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

VENTE HABITATION TTC (CHARGE ACQUÉREUR)	
< 50 000 €	10 % TTC (minimum de 5 000 €)
50 000 € à 200 000 €	8 % TTC
201 000 € à 500 000 €	6 % TTC
501 000 € à 900 000 €	5,5 % TTC
> 900 000 €	5 % TTC

VENTE TERRAINS (TTC)	
Sur toutes les transactions	10 %
VENTE PROFESSIONNEL (HT)	
Sur toutes les transactions	10 %

LOCATION HABITATION (TTC)	
honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail <i>(plafonnés à 8€/m2, 10€/m2 en zone tendue)</i>	
Locataire : 8 % du loyer annuel (hors charges)	Bailleur : 8 % du loyer annuel (hors charges)
Les honoraires d'état des lieux d'entrée	
Locataire : 3 € / m2	Bailleur : 3 € / m2
LOC.PROFESSIONNEL (HT)	
	20 % du loyer annuel

DIAGNOSTICS OFFERTS
Les diagnostics peuvent être remboursés (lors de la signature chez le notaire) pour un mandat exclusif vendu par nos soins.